

LA CROIX

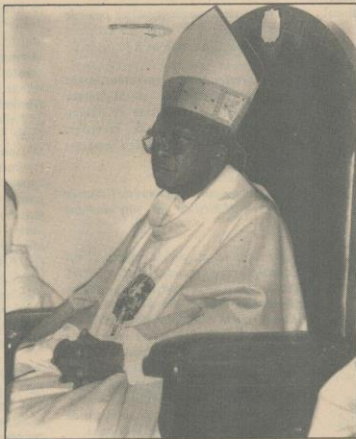
BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

53^{ème} ANNÉE - NUMÉRO 739

17 DECEMBRE 1999 - 150 Francs CFA

S. EXC. MGR. NESTOR ASSOGBA INSTALLÉ SUR LE SIÈGE MÉTROPOLITAIN DE COTONOU

Nommé archevêque de Cotonou, le 9 novembre dernier par le Saint-Père, S. Exc. Mgr. Nestor Assogba, ex-archevêque de Parakou, a été intronisé dans la matinée du samedi 11 décembre 1999 par S. Em. Jozef Cardinal Tomko, préfet de la Sacrée Congrégation pour l'évangélisation des peuples. C'est la cathédrale Notre-Dame des Miséricordes de Cotonou qui a servi de cadre à l'événement. La messe qui a connu pour la circonstance une affluence peu ordinaire a été conclue par le Cardinal Tomko entouré de 19 évêques (le Nonce apostolique près le Bénin S. E. Mgr. André Dupuy, deux évêques du Niger, deux de la Côte d'Ivoire, cinq du Togo et tous les neuf du Bénin y compris l'évêque émérite de Natitingou S. Exc. Mgr. Nicolas Okioh qui a fait le déplacement malgré sa santé), ainsi que plus



de deux cents prêtres du diocèse ou y travaillant et quelques autres des diocèses du Bénin. Des religieuses et religieux, des parents et amis et une foule nombreuse de fidèles y ont pris part. La plupart étaient installés sous des apatams dressés dans la cour.

On pouvait noter parmi les autorités politico-administratives présentes, le ministre d'État chargé de la coordination gouvernementale, M. Bruno Amoussou, et son épouse, représentant le Chef de l'État empêché, Me Adrien Houngbédji, président de l'Assemblée nationale, les anciens présidents de la République du Bénin Hubert Maga, Émile Derlin Zinsou, Nicéphore Dieudonné Soglo et son épouse, des représentants du gouvernement ainsi que des re-

(Lire la suite à la page 8)

QUAND LES "GRANDS" FONT DE LA VICTIME UN ESCROC

(Lire nos informations à la page 2)

L'ÉGLISE DOIT TRANSMETTRE LA VÉRITÉ À TRAVERS UN STYLE ET UNE MÉTHODE QUI REJOignent LA SOCIÉTÉ MODERNE

La vie chrétienne comprend donc des éléments de l'Incarnation et de l'Eschatologie; et notre préoccupation première en tant que Pasteurs consiste à nous assurer qu'il existe un équilibre entre eux, que les Églises que nous présidons au nom du Christ ne sont ni trop du monde, ni trop éloignées du monde, qu'elles sont «dans le monde mais pas du monde» (cf. Jn 17, 11, 15-16). Ici, la question de la relation entre l'Église et le monde est cruciale; elle a représenté un thème fondamental du Concile Vatican II et reste une question centrale pour la vie de l'Église à l'aube du nouveau millénaire, en particulier dans votre pays. La réponse que nous apporterons à cette question déterminera le parcours que nous établirons pour résoudre d'autres questions importantes.

Comme pasteurs, il nous faut guider le troupeau du Christ sur un chemin qui doit éviter les tentations de supprimer ou de développer exagérément la séparation entre l'Église et le monde, entre le message chrétien et la culture qui prévaut dans le monde actuel; l'Évangile n'enseigne ni la suppression ni l'exagération; ni l'une ni l'autre n'est fidèle à l'enseignement du Concile, ni ne peut être la voie d'un avenir que Dieu a en vue pour l'Église. Nous avons besoin d'une autre voie, et l'enseignement du Pape Paul VI peut nous aider à la trouver. L'Encyclique *Ecclesiam suam* a souvent été considérée à juste

titre comme «l'Encyclique du dialogue», car elle met en évidence avec beaucoup de détails ce que le Pape Paul VI décrivait comme l'«attitude» que l'Église devrait adopter dans cette période de l'histoire du monde (cf. ch. III), une attitude qui engage à la fois un style et une méthode pour rejoindre la société moderne. Certes, les circonstances ont changé depuis les années où l'Encyclique *Ecclesiam suam* a été écrite, mais son enseignement sur le dialogue de l'Église avec le monde demeure au moins aussi pertinent maintenant qu'il ne l'était en 1964. Paul VI utilisait la formule colloquium salutis. Ce dialogue (colloquium) a son fondement dans ce qu'écrivait saint Jean, «Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne se perde pas, mais ait la vie éternelle» (Jn 3, 16). L'Église a pour les hommes et les femmes de tous les temps et de tous les lieux un don précieux qu'elle ne peut pas manquer de leur apporter, même lorsque son offre est mal comprise ou refusée.

Une partie intégrale de ce don est la vérité sur la personne humaine, créée à l'image de Dieu, vérité pleinement révélée en Jésus-Christ et confiée à l'Église. Nous,

évêques, ne devons par-dessus tout jamais perdre confiance dans l'appel que nous avons reçu à servir humblement et résolument cette vérité en tant que maîtres et pasteurs appelés à défendre la vérité et à la répandre dans un moment crucial de l'histoire, alors que de nouvelles connaissances, de nouvelles technologies et un bien-être matériel sans précédent poussent à entrer dans un «monde nouveau» de res-

ponsabilité et d'épanouissement humains. La défense de la dignité inaliénable et de la valeur de la vie elle-même est la première défense à effectuer. (...), l'«Évangile de la vie» n'est pas pour les chrétiens une simple opinion; il est une dimension essentielle de notre obéissance à Dieu. Chacun a une obligation sérieuse d'être au service de cet Évangile:

«Nous sommes tous activement impliqués, et nous ne pouvons éluder notre responsabilité de faire un choix inconditionnel en faveur de la vie» (Encyclique *Evangelium vitae*, n° 28). Dans la cathèse, dans l'éducation, dans le domaine de la recherche et de la pratique médicales, parmi les législateurs et les responsables de la vie publique, ainsi que dans les médias, un grand effort doit être fait pour présenter l'«Évangile de la vie» dans la pleine force de sa vérité.

Comme pasteurs, nous sommes, pleinement conscients que de nombreuses vérités se font entendre aujourd'hui sur les questions fondamentales du comportement humain, de sorte que, dans de nombreux cas, les exhortations et l'enseignement de la morale chrétienne deviennent des combats pénibles. Beaucoup d'entre vous m'ont dit combien ils ont été aidés dans la grande tâche de la formation par le Catéchisme de l'Église catholique. Ce résumé de l'enseignement de l'Église peut être un outil très efficace pour transmettre une profonde et solide connaissance de la foi et des règles de la vie chrétienne, dans les paroisses, les écoles, les universités et les séminaires. Au cours des dernières décennies, il y a eu des cas où les efforts pour rendre les vérités de la foi plus accessibles, spécialement dans la cathèse des enfants et des jeunes, ont conduit à vider le message chrétien de son essence et de sa puissance. Il n'y a sans doute rien de plus urgent dans notre ministère pastoral, rien pour lequel nous ayons une plus grande responsabilité devant le Seigneur, que d'assurer la transmission de la foi qui nous a été communiquée par les Apôtres.

Vatican, 30 octobre 1999

Jean-Paul II

Extraits discours lors de son audience accordée aux évêques des régions Nord-Ouest du Canada en visite «ad limina apostolorum»

A L'ÉCOUTE DU PAPE



L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

QUAND LES "GRANDS" FONT DE LA VICTIME UN ESCROC

Parlant de cette grande magouille de la fin du XX^e siècle au Bénin dans l'affaire SONACOP — ODIFIC, votre bimensuel «La Croix du Bénin», dans sa dernière livraison n° 738, pages 7 et 11, avait fait part à ses fidèles lectrices et lecteurs, d'une part, de la relation des faits selon M. Saturnin Agbota, directeur général d'ODIFIC et, d'autre part, de la position des responsables de la SONACOP qui estiment qu'il s'agit ni plus ni moins d'un scandale politico-financier. Dans la parution n° 739 de ce jour, vous trouverez les résultats de la suite de nos recherches accompagnées de quelques commentaires non pas de juristes que nous n'oserions prétendre être, mais d'hommes libres et responsables.

RETOURNEMENT DE VESTE INCONGRU DU GOUVERNEMENT

L'affaire SONACOP — ODIFIC était encore devant le tribunal quand le gouvernement intervint à nouveau pour un soi-disant «règlement à l'amiable du différend SONACOP — ODIFIC» au vu des nouvelles prétentions exorbitantes du directeur général d'ODIFIC. (1)

Recommandations de la Commission ad'hoc

Du rapport que la Commission ad'hoc constituée pour dénouer cette affaire a soumis à l'appréciation du gouvernement, on peut retenir qu'il est recommandé que :

1. Le conseil des ministres autorise la société ODIFIC à enlever les dix mille (10 000) tonnes de bitume au Nigeria.

2. Le ministre des finances et de l'économie et le ministre des mines, de et de l'hydraulique rédigent conjointement un nouveau contrat qui :

— précise l'enlèvement effectif et la commercialisation des dix mille (10 000) tonnes de bitume contre versement au trésor public de la valeur usinée au fur et à mesure de l'opération ;

— comporte l'aval de l'État au niveau d'une banque de la place aux fins d'obtenir des facilités bancaires à la société ODIFIC pour l'enlèvement.

3. Le ministre des affaires étrangères et de la coopération et le ministre des mines, de l'énergie et de l'hydraulique reprennent contact avec les autorités nigérianes à cet effet.

4. Le ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme instruit la SONACOP aux fins de :

— procéder au paiement à la société ODIFIC du montant de trois milliards (3 000 000 000) de F CFA retenu de commun accord (2) au titre des astreintes et dommages et intérêts,

— rédiger et adresser une lettre à la BOA pour la mainlevée sur la garantie bancaire afin d'arrêter les énormes frais qu'entraîne cette garantie pour la société ODIFIC,

— procéder par voie d'huissier à la mainlevée sur l'ensemble des biens personnels saisis au domicile de M. Agbota Saturnin et des membres de la direction générale qui restent encore sous le coup de la saisie du 20 janvier 1998,

— faire surseoir en conséquence par écrit à toutes les procédures judiciaires en cours devant les tribunaux relatives à cette affaire.

5. Le ministre du développement rural adresse une lettre à la SONAPRA aux fins de l'informer que rien ne s'oppose à ce que la société Ralli Brothers & Coney introduise sa demande d'acheteur international de coton.

6. Le ministre de la justice, de la législation et des droits de l'homme, président de la commission, adresse une lettre au sous-préfet d'Abomey-Calavi par voie hiérarchique aux fins de souhaiter qu'il soit cédé à M. Saturnin Agbota, une superficie suffisante d'un seul tenant sur la réserve disponible du domaine loti de Calavi-Zoundja-Akassato pour son projet immobilier.

7. La société ODIFIC, prise en la personne de son directeur général :

— rembourse à la SONACOP l'avance de quatre cent cinquante millions (450 000 000 F CFA) dès le déblocage du montant retenu au titre des astreintes et dommages et intérêts.

ANALYSE SUCCINCTE DE CERTAINES JUSTIFICATIONS AVANCÉES PAR LA COMMISSION AD'HOC

À l'appui des recommandations sus-énumérées, la commission ad'hoc avance des justifications dont nous nous permettons de relever le caractère discriminatoire et impudique.

«III-1. La commission estime que la responsabilité de la non exécution du contrat d'enlèvement des dix mille (10 000) tonnes de bitume incombe entièrement à l'ancien directeur général de la SONACOP, Monsieur Charles Dossou. Il est en effet établi que M. Saturnin Agbota a effectué en vain toutes les démarches possibles auprès de la SONACOP au sujet du planning de livraison et du lieu de stockage du bitume».

À notre humble avis cette justification ne tient pas du tout car le contrat n° 20/SG/DT/94 stipule en son article 5, alinéa 4 :

«L'importateur (SONACOP) s'engage à payer à l'opérateur (ODIFIC) dès la fixation de la date de démarrage des enlèvements conformément aux dispositions de l'article 4 du présent contrat, une avance égale à 50% du montant des prestations liées aux quantités à enlever selon les besoins du client de l'importateur...»

Le simple bon sens admet ici que la SONACOP ne puisse établir un planning de livraison ni indiquer le lieu de stockage du bitume tant qu'il n'y a pas un «client», c'est-à-dire une entreprise de travaux routiers ayant passé commande auprès de la SONACOP pour ses besoins en produits bitumeux et autres produits pétroliers. Comment se fait-il que cet aspect ait échappé à la commission ad'hoc ?

«III-2. L'existence d'un contrat liant la SONACOP à la société ODIFIC et la prise d'une caution bancaire par ODIFIC pour garantir l'avance perçue enlèvent toutes bases légales à la saisie opérée le 20 janvier 1998 et rendent précaire la procédure initiée au pénal par l'avocat-conseil de la SONACOP, maître Alfred Pognon».

Un tel raisonnement paraît pour le moins curieux. En effet, à l'article 5 dudit contrat, il est indiqué à l'alinéa 5 :

«Les prestations de l'opérateur seront payées sur présentation de la facture correspondant à la quantité de bitume portée sur le bordereau de réception dûment signé par le client de l'importateur».

La facture portera la part de l'avance perçue en déduction de son montant total.

Or dans le cas précis, aucun client n'ayant passé commande à la SONACOP, cette dernière ne saurait donc donner un quelconque ordre de livraison. Par ailleurs, on se demande sur quelle base légale la commission laisse croire que ODIFIC a le droit de prendre en toute quiétude à la SONACOP la totalité du montant des prestations avant même que ne commencent les opérations, et cela, en flagrante violation des dispositions de l'alinéa 4 de l'article 5 cité plus haut.

«III-3. La commission constate que, en attendant de connaître le dossier quant au fond, le juge saisi, dans son ordonnance n° 07/98 du 26 janvier 1998, a prononcé la mainlevée de la saisie ordonnée le 31 décembre 1997 sous astreintes comminatoires de cinq millions (5 000 000) de F CFA par jour de retard».

«III-4. En exécution de cette ordonnance, l'avocat-conseil de la SONACOP a fait procéder le 28 janvier 1998 à la levée des scellés pratiqués sur les magasins et les entrepôts de la société ODIFIC. Il attendra jusqu'au 27 avril 1998 pour faire la mainlevée sur les comptes bancaires de la société. Mais les biens personnels de M. Agbota, d'une part, et les équipements des bureaux de la direction générale de la société, d'autre part, n'ont pas fait l'objet de mainlevée jusqu'à ce jour».

«III-5. Pour la commission, l'avocat de la SONACOP n'a donc pas respecté l'ordonnance de mainlevée. De ce point de vue, il a commis des négligences graves préjudiciables aux intérêts de la SONACOP».

Époustouffant ! Ces arguties suffisent-elles pour vouloir le suicide de la SONACOP et, ce, surtout à un moment où cette société est appelée à affronter une concurrence serrée et dure après sa récente dénationalisation ? À notre connaissance, la commission ad'hoc ne s'est pas donné la peine de commettre une expertise des biens dont elle prétend qu'ils n'ont pas été restitués conformément à l'ordonnance de la mainlevée. La simple équité veut que l'astreinte comminatoire, qui du reste n'a que la valeur d'une menace, soit proportionnée à ce

qui n'est pas restitué dans le temps. Mais il paraîtrait que ce n'est pas cela la logique du Droit. En tout cas, l'équité selon la logique du commun des mortels ne saurait le comprendre ainsi.

Une question que se pose l'homme de la rue — et qui reflète le simple bon sens — : Comment une commission de ce haut niveau est-elle arrivée à faire avaler des justifications entachées de tant de subterfuges ? Soulignons que, par «Dénonciation de procès-verbal de constat de restitution et de levée de scellés valant mainlevée» en date du 1^{er} septembre 1998, l'huissier de justice près le Tribunal de Première Instance et la Cour d'Appel de Cotonou, Me Yvonne Dossou, signifiait à M. Agbota, que la restitution des clés et la levée des scellés suivant exploit en date des 28 et 30 janvier 1998 impliquait la mainlevée de tous les biens et objets saisis les 20 et 21 janvier 1998. Déterminés à atteindre par tous les moyens le but qu'ils poursuivaient, ODIFIC et son directeur ont donc beau jeu de compter avec le temps. La preuve : ils n'ont remis en cause l'exécution de l'ordonnance de mainlevée du 28 janvier 1998 qu'au mois de septembre 1999 soit près de deux ans plus tard.

Alors cinq millions (5 000 000) de F CFA d'astreintes comminatoires par jour multipliés par plus de six cents (600) jours et le compte est fait tel que ces spécialistes en négociation en ont les astuces.

Ce coup bas auquel se sont laissés aller les membres de la commission ad'hoc en recommandant par ailleurs tant de libéralités inouïes à octroyer à ceux par qui le scandale arrive, est une prime à la consécration de la malversation et de la trahison. Peut-être pour entretenir la porte à d'autres multinationales bien juteuses qui savent, à coup de corruption, piller sans vergogne et en toute impunité, l'économie nationale. Non seulement les membres de ladite commission n'ont pas eu l'audace d'avouer que ODIFIC et son directeur, par l'abus de confiance flagrant, aggravé et caractérisé dont ils ont fait preuve, sont seuls à l'origine de cette affaire, mais ils n'ont rien fait pour exiger que soient réparés les préjudices causés à la SONACOP pour les quatre cent cinquante (450) millions de F CFA dont elle a été bel et bien spoliée durant au moins 1615 jours par ODIFIC et son directeur.

Ainsi contre toute attente et en haut lieu, l'équité à la béninoiserie fait de la victime l'escroc.

Attendons de voir, avec l'appel interjeté, si la Justice va être juste ou va se réfugier sous la coupe de l'Exécutif, au lieu d'aider à l'assainissement du secteur économique et donner un peu plus confiance aux investisseurs.

André Almahou

(1) La Croix du Bénin n° 738 du 20 novembre 1999 p. 7

(2) Selon nos informations, les représentants de la SONACOP avaient refusé de signer le procès-verbal : on ne saurait alors parler de commun accord.

ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS... ÉCHOS DE NOS DÉPARTEMENTS

ATACORA-DONGA

CRISE AU SEIN DE
L'USPP/KOUANDÉ POUR CAUSE
MALVERSATION

L'Union sous-préfecturale des producteurs (USPP) de Kouandé est secouée depuis plusieurs mois par une profonde crise de confiance au sein de ses membres. Cette situation de crise est née après que des pertes considérables de tonnes de coton-graine eurent été enregistrées au niveau de certains groupements villageois de producteurs de la sous-préfecture.

Il ressort ainsi des statistiques que durant les trois dernières campagnes agricoles (1996-1999), plus de 609 tonnes de coton-graine d'un montant global de 131.621.385 F CFA ont frauduleusement disparu. Ces anomalies graves ont provoqué la colère des producteurs qui auraient relevé de lourdes charges contre certains de leurs responsables. Il s'ensuivit un renouvellement immédiat des groupements villageois de plus de 33 localités.

Depuis lors, la tension n'a fait que monter au sein de ces organisations paysannes.

Afin de ramener le calme et la paix dans les esprits, le préfet de l'Atacora, assisté des responsables départementaux du ministère du développement rural et des membres des organes consultatifs départementaux, a tenu une séance de travail, le mercredi 7 décembre dernier, à Natitingou avec les différents protagonistes.

Le préfet parviendra-t-il à dénouer définitivement la crise qui perdure ? Équivalents dans le jugement et persévérants dans le dialogue, il ne fait pas de doute que les autorités locales réussiront leur mission de médiation. Mais la tâche ne paraît pas aisée. En effet, il a été constaté au cours de la rencontre qu'il existe de l'incompréhension entre les responsables de l'USPP, le responsable du développement rural (RDR) et même le sous-préfet.

Cette séance a également permis d'aborder l'affaire de faux billets en circulation dans la sous-préfecture de Kouandé lors du paiement de l'achat du coton-graine, en juillet dernier où certains individus suspects ont été arrêtés. L'enquête menée à ce sujet par la gendarmerie n'a pas débouché sur des résultats probants.

En conclusion, le préfet a demandé aux participants d'éviter d'agir sur la base de rumeurs, de lutter effectivement contre les malversations et d'assurer la protection de leurs maigres ressources.

ATLANTIQUE - LITTORAL

L'ASSISTANCE PUBLIQUE EN
SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES AUX
INDIGENTS BIEN ACCUEILLIE PAR
LES POPULATIONS

Du 30 novembre au 3 décembre 1999, le ministre de la santé publique Mme Marina d'Almeida-Massougbodj a parcouru tous les départements du pays. Cette tournée participait d'une véritable communication sociale dont la couche des indigents des villes et des campagnes de notre pays constituent à la fois les personnes-cibles et les bénéficiaires exclusives. Question de vie sociale et économique.

En effet, depuis l'annonce par le gouvernement d'un crédit d'un milliard de F CFA au budget exercice 2000 pour la prise en charge des soins de santé primaires des indigents, bien des questions revenaient sur les lèvres. On se demandait entre autres, quels seraient les critères d'éligibilité des indigents.

Lors de la séance de travail tenue à l'ex-maison du peuple d'Akpakpa (Cotonou)

pour marquer la fin de sa tournée, le ministre de la santé pouvait à juste titre estimer que son message au sujet de l'assistance publique aux indigents a été partout bien compris par les populations. Au total, le ministre se sera appliquée à fournir aux communautés villageoises et aux populations des villes, des explications détaillées sur l'objet et le contenu de la mesure sociale prise par le gouvernement. Ces informations ont été ensuite enrichies lors de rencontres par des suggestions et recommandations formulées par-ci, par-là notamment par les bénéficiaires potentiels de la prise en charge en matière de soins de santé.

De ces observations, il ressort entre autres, l'idée que l'indigence n'est pas un statut civil, la nécessité de catégoriser les indigents. Au-delà des remerciements à lui adressés pour son ferme engagement à considérer la santé comme premier des besoins vitaux, le gouvernement s'est également vu exhorté à une grande vigilance dans sa démarche pour éviter d'encourager l'assistance facile et d'ouvrir la voie à la corruption et à la complaisance. Il a été par conséquent demandé aux indigents eux-mêmes de s'enrayer et de prendre des initiatives créatrices. Pareille vision de pur humanisme, a été appréciée par un préfet de département en ces termes : "Une telle action, a-t-il souligné, a pour objectif fondamental la promotion de la solidarité fraternelle et la sauvegarde de l'unité nationale". Pour sa part, le ministre de la santé a souligné que la prise en charge des soins de santé primaires des indigents s'inscrit parfaitement dans une culture de "solidarité et de partage" à promouvoir dans notre pays.

BORGOU-ALIBORI

PIP/99 : LA LISTE DES
RÉALISATIONS S'ALLONGE

Réduire l'écart entre la ville et la campagne dans le sens d'un développement équilibré et harmonieux, gage de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Il ne fait pas de doute que les autorités politico-administratives du Borgou sont animées de cette volonté de justice sociale. En effet, comme chacun sait, Parakou est l'une des trois villes au Bénin avec Cotonou et Porto-Novo à bénéficier du projet de réhabilitation et de gestion urbaine (PRGU). Ce projet se consacre essentiellement aux travaux de pavage et d'assainissement. De ce fait, Parakou s'installe vraiment dans son rôle de grande métropole du nord du pays. Tant les transformations qui s'y opèrent en matière d'urbanisation sont remarquables. Cependant les autorités locales n'entendent pas concentrer ou réserver exclusivement à Parakou les fruits de la modernisation. Un développement équitable implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble du territoire du département.

Ainsi, après Kalalé et Nikki, qui étaient à l'honneur la veille, les sous-préfectures de Bembèrèkè et de Gogounou ont vu plusieurs infrastructures officiellement réceptionnées sur leur territoire le mercredi 8 décembre dernier.

À Bembèrèkè, il s'agit d'un module de trois classes dans la Commune de Naran-kérou d'un montant total de 10.336.032 F CFA dont 9,7 millions de F CFA du budget national au titre du programme d'investissement public (PIB) 99, et une somme de 636.032 F CFA de contribution des collectivités.

Dans la sous-préfecture de Gogounou, la réception a concerné 5 hangars dans le marché de la localité. Le coût global des hangars est de 10.355.405 F CFA entièrement financé par le budget national. Il en est de même pour l'école maternelle de Gogounou pour un montant avoisinant quelques 7 millions et demi de F CFA.

Le préfet du Borgou, président du comité départemental de suivi de ces programmes a dirigé en personnes les formalités de réception,

accompagné de plusieurs de ses collaborateurs.

À Nikki, les infrastructures ayant fait objet de réception sont composées d'un module de 3 classes au CEG de Nikki. Dans la sous-préfecture de Kalalé, il s'agit de 5 hangars (3 dans le marché de Bouka et 2 dans celui de Dunkassa). Ce second groupe d'infrastructures est d'un coût global de 21.795.309 F CFA également sur financement PIP.

MONO - COUFFO

COMÉ DOTÉ DE "CAISSES
POPULAIRES" POUR LA
MOBILISATION DE L'ÉPARGNE
LOCALE

Le centre de promotion des dynamiques populaires (CPDyP), est une caisse populaire, fruit de la coopération agissante entre ONG du Nord et celles des pays du Sud. C'est dans ce cadre que jeudi 2 décembre dernier a eu lieu à Comé dans le département du Mono, la cérémonie de lancement des activités de la "Caisse populaire" de cette localité.

Pour accéder à la caisse, il faut disposer d'une activité, exercer ses activités ou résider dans la sous-préfecture de Comé et ouvrir un compte à la caisse avec au moins deux mille (2000) francs.

L'avènement des "caisses populaires" au Bénin, et leur entrée dans notre pays par la ville de Comé est une initiative positive dont les répercussions favorables sur la vie des populations rurales de Comé ne sont plus à démontrer.

En effet, pour les promoteurs du CPDyP, la transformation progressive des "foinies" en banques villageoises ou de quartier, constitue un moyen sûr de créer l'instrument par excellence de développement. L'objectif visé, selon eux, est de faire en sorte que les "caisses populaires" puissent aider les communautés à mobiliser et à multiplier leurs ressources financières, à les transférer des chambres vers des lieux de sécurité, et de ces lieux vers les investissements rentables ou productifs. Pour ainsi dire, la caisse populaire appartient aux épargnants et aux bénéficiaires de crédit. Elle fonctionne sur la base de la participation à l'effort soutenu pour réussir.

Trois hommes pétris d'humanisme sont les promoteurs des "Caisse populaires". Il s'agit de Rudolph RezSohary, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain en Belgique, président de l'Association internationale de développement et d'action communautaire (AIDAC), Dominique Alofa Kocouvi Tokogon, directeur général de la société de construction civile (SATIC), natif de Comé et Marcellin Chabi Benon, directeur général adjoint de SATIC, ancien étudiant à Louvain et président du Réseau panafricain pour la démocratie et le développement.

OUEMÉ - PLATEAU

TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DE PORTO-NOVO :
PLUSIEURS CHANTIERS EN PANNE

Les chantiers de pavage et d'assainissement de la ville de Porto-Novo marquaient-ils le pas actuellement ? Sauf à parler d'impondérables liés à la nature de ce secteur d'activités, les divers chantiers en cours à Porto-Novo et faisant partie ou non du programme spécial de réhabilitation de la capitale ne devraient connaître aucun gel.

Loin de tout jugement hâtif ou subjectif, on constate de façon manifeste que l'avancement des travaux est en butte à quelques difficultés. Sans nul doute, des solutions peuvent y être apportées. C'est conscients de cela que les acteurs impliqués dans lesdits

travaux ont tenu, lundi 6 décembre dernier à la préfecture de Porto-Novo, une séance de travail et de concertation. La rencontre a regroupé autour des responsables de l'AGETUR, maître d'œuvre des travaux, les chefs de secteurs départementaux de l'OPT et de la SBEE ainsi que les entrepreneurs concernés et les élus locaux de la ville.

Le préfet de l'Ouémé, initiateur de la séance, a fait le point des travaux non sans toutefois clamer haut et fort sa déception par rapport à la manière peu encourageante dont les travaux sont conduits. À titre d'exemple, le préfet a indiqué qu'à part le marché central de Porto-Novo dont les travaux évoluent normalement, les autres chantiers sont en souffrance.

Selon encore le préfet de l'Ouémé certains chantiers sont pratiquement bloqués à cause d'une mésentente supposée ou réelle entre les structures techniques en charge de l'exécution des travaux. Il s'agit en l'occurrence de l'AGETUR, de l'OPT, de la SBEE et des entrepreneurs.

Face à cette situation préoccupante, le préfet de l'Ouémé a estimé qu'il était nécessaire de situer la responsabilité de chaque acteur impliqué dans les travaux. Dès lors, on peut espérer que plus rien ne devrait encore justifier la lenteur observée depuis quelques temps sur la plupart des chantiers du fait des défaillances humaines.

ZOU - COLLINES

LES AUTORITÉS DE L'OUEMÉ
ET DU ZOU SE PRÉOCCUPENT
DES DIFFÉRENTS FRONTALIERS
ENTRE DÉPARTEMENTS

"Il y a bien souvent dans la mentalité des populations béninoises l'amalgame entre la question de la propriété terrienne et les limites territoriales consacrées par l'Administration". Les préfets des départements du Zou et des Collines, Barthélémy Dégaudon, de l'Ouémé et du Plateau Félix Marogbé Zanfonou s'exprimaient en ces termes au cours d'une séance de travail qui les a réunis mercredi 8 décembre dernier à la préfecture d'Abomey. La rencontre des deux hauts responsables administratifs avait pour but d'harmoniser leurs points de vue au sujet de querelles de frontières entre les quatre départements.

Pour illustrer une situation que les populations vivent au quotidien, les deux préfets ont cité le cas d'un ressortissant d'une localité du département de l'Ouémé qui possède des terres dans le Zou. Ce concitoyen, comme l'expérience le montre, pense fatalement que son département d'origine s'étend jusqu'aux frontières de ses terres.

Pourtant, reconnaissent les deux préfets, il y a un problème juridique et un problème simplement administratif de propriété et de découpage territorial.

Les autorités politico-administratives tentent, de régler par la sensibilisation des populations, surtout frontalières en prénotant la tolérance, le dialogue et la paix entre les différentes communautés.

Des bureaux de la préfectures au Motel d'Abomey, il n'y a qu'un pas à franchir. C'est ce geste que le préfet a accompli le jeudi 9 décembre dernier en allant procéder à l'ouverture d'un atelier dont le thème est relatif à la décentralisation.

Organisé par la direction de l'administration territoriale avec l'appui financier tripartite bénino-franco-allemand, l'atelier a pour objectif de préparer les autorités des structures déconcentrées de l'État à leur nouveaux rôles.

Une quarantaine de cadres béninois comprenant des administrateurs civils, enseignants d'université et des chefs de circonscription administrative du Zou et des Collines ont pris part pendant deux jours aux travaux de l'atelier.

Évariste Déglia

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

UN METS BOO EN VOIE DE DISPARITION : LE SANYINSO

Le grand problème auquel l'historien est souvent confronté quand il aborde l'histoire alimentaire est celui de la datation, toujours utile, sinon indispensable pour sa dissertation. Si certains mets sont datables quant à leur origine, d'autres s'accrochent difficilement de repères chronologiques : tel est le cas du sanyinso, un mets apprêté et consommé par les Boowo du Borgu, aussi bien nigériens que béninois.

*
* *

Le sanyinso est un plat à base de maïs, mais nécessairement de maïs frais. Cette exigence fait de lui un mets qui, loin d'être permanent comme toute nourriture à base de mil, a toujours été plutôt saisonnier : le bref moment que dure le maïs frais sur sa tige ; l'apprêter avec du maïs déjà sec conduit à un résultat médiocre, c'est-à-dire à quelque chose d'indigeste sans rapport avec le sanyinso authentique tel que le connaissent les Boowo.

Pour préparer le bon sanyinso, on prend du maïs frais cueilli sur sa tige le même jour. On l'écrase jusqu'à le réduire en pâte sur une meule ou dans un moulin quand on en a l'occasion. On l'assaisonne à sa manière avec tous les condiments qui entrent habituellement dans une sauce sans toutefois y ajouter de l'huile. Il faudrait également se garder de la malaxer ou de la pétrir. Il suffit d'y mélanger les condiments de manière à ce que toute la pâte en soit imprégnée. On en fait par la suite des boules à envelopper, chacune dans une feuille d'arbre, en l'occurrence celle de baala, mieux indiquée que la feuille du bananier du fait qu'elle est bien large et naturellement recourbée comme pour recevoir

les boules du sanyinso. En outre, on lui prête la vertu de conférer à ce mets une saveur et un parfum particulier que l'on ne saurait retrouver dans d'autres essences végétales.

On met de l'eau dans une marmite avec suffisamment de feuilles de maïs ; les boules enveloppées seront déposées, bien rangées, au-dessus des feuilles de maïs ; un couvercle est posé sur la marmite. Avec de la cendre pétée, on ferme tout autour la partie où le couvercle est en contact avec cette marmite. L'objectif visé est de rendre hermétique celle-ci afin d'obtenir une bonne cuisson à la vapeur. Ensuite, la cuisinière, au bout de quelque temps, ouvre la marmite : à la l'appréciation de la consistance des boules, elle reconnaît qu'elles sont cuites suffisamment ou pas assez. Dans ce dernier cas et hermétiquement, elle referme à nouveau la marmite et attise le feu en dessous. Cette préparation à l'étuvée est indispensable à l'obtention du bon sanyinso.

Les boules se consommeront ensuite à l'aide du beurre de karité, huile alimentaire par excellence de la région. On l'aura auparavant chauffée en y mettant des tranches d'oignon coupé pour lui donner un goût meilleur.

Le sanyinso se consomme à tout moment, mais de préférence les soirs en pays boo en guise de dîner. Quand il en reste, on le réchauffe de la même manière que sa cuisson le lendemain matin avant de le consommer. Il bourre le ventre et donne envie de boire beaucoup d'eau. Aussi, tient-il lieu facilement de repas.

Utilité, une telle description faite à la manière de tout traité d'alimentation appelle cependant la touche de l'historien :

rien : depuis quand ce mets existe-t-il chez les Boowo ? Est-il typiquement boo ? Sinon quel en est le foyer de diffusion ? D'autres l'ont-ils emprunté aux Boowo, initiateurs ou inventeurs ? Ces questions méritent d'être posées, même si leurs réponses doivent attendre des recherches ultérieures plus approfondies et plus exhaustives.

Ce qui, parce que remarquable, mérite d'être souligné est que le sanyinso est de moins en moins présent aujourd'hui dans l'ordinaire des Boowo.

CONCLUSION

On a beaucoup parlé de la production économique en Afrique noire et on continue de le faire. Malheureusement, il n'est pas souvent question de l'alimentation dans l'histoire de ce continent alors qu'elle constitue un carrefour de réflexions aussi bien pour les historiens, les géographes, que les anthropologues, les médecins, etc.

Le cas très élémentaire du sanyinso est riche d'enseignements.

Premièrement, bien que les origines de sanyinso soient difficiles à dater, son ancienneté n'est plus discutable aujourd'hui ; il existait déjà avant la période coloniale.

Deuxièmement, le sanyinso est en voie de disparition. Cela renforce l'idée de le consigner par écrit. Cette rélegation dans le passé, appauvrissante pour le répertoire culinaire boo, est toutefois intéressante pour l'historien.

Enfin, l'on voit quelle transformation alimentaire les Boowo ont pu faire du maïs.

A. Félix Iroko

LE TROISIÈME COLLOQUE DES PARLEMENTAIRES OUEST-AFRICAINS PLAIDENT EN FAVEUR DE LA FEMME

Le troisième colloque des parlementaires de l'Afrique de l'Ouest sur la population et le développement a, à l'issue de ses travaux tenus du 10 au 12 décembre dernier à Cotonou, plaidé en faveur de la santé de la femme.

Pendant trois jours les participants ont mené des réflexions sur nombreuses stratégies politico-juridiques à mettre sur pied pour améliorer le statut de la femme en matière de santé de la reproduction, de la santé sexuelle et de la planification familiale.

Il urge d'engager des réformes et d'adapter des législations aux spécificités propres à chacun des pays participants,

a-t-on souligné au cours des travaux. Et cette approche devra être appuyée d'une politique conséquente en matière d'éducation, d'informations et de communication, a déclaré le président de l'Assemblée nationale béninoise, Me Adrien Houngbédji.

Selon lui, compte tenu des difficultés rencontrées dans la coordination des différents réseaux précédemment mis sur pied dans chaque pays, un secrétariat permanent devra être créé et rattaché au secrétariat exécutif de la CEDEAO. Il aura pour rôle, d'assurer la coordination des réseaux de la sous-région ouest-africaine.

ABP

UN CADEAU QUI DURE.
UN CADEAU QUI INSTRUIT.

A UNE CONNAISSANCE,
OFFREZ
UN ABONNEMENT A
"LA CROIX DU BENIN" ;

Un cadeau

- qui dure,
- qui favorise l'éducation permanente de la foi,
- qui nourrit les solidarités en Eglise,
- qui n'a pas son pareil chez nous,
- qui...
- qui...
- qui...

PLANTES MEDICINALES

ARBRE RADIS DU CHEVAL, BÉNAÏLÉ



Nom latin :	Moringa oleifera.
Famille des :	Moringacées.
Français :	Arbre radis du cheval, Bénailé.
Fon :	Kpatima, Yovokpatin, Kpana, Yovatin.
Gun :	Ekwé Kpatin, Kpajima.
Yoruba - Nago :	Ewe igbale, ewe ile, ewe oyigbo, ogun manyaninu, ayene oyibo.
Adja :	Kpashima.
Mina :	Yovo vigré, Yovo Kpati.
Bariba :	Yuru ara, Yorwata, Yoroguma.
Wama :	Yori Kunjula.
Somba :	Kotba.
Paul :	Neboday.

DESCRIPTION

- * Petit arbre ou arbuste de 3 à 7 m de haut.
- * Feuilles alternes divisées en plus petites.
- * Fleurs blanches odorantes apparaissant pendant la saison sèche.
- * Fruits ressemblant à de longues gousses renfermant plusieurs graines noires allées.
- * Racine écrasée donnant une odeur de moutarde.

ÉCOLOGIE

- * Sols légers et secs, bien drainés et sablonneux.
- * Précipitation annuelle de 400 à 500 mm.
- * Résistante aux vents violents et à la sécheresse.

ORIGINE / DISTRIBUTION

- * Originaire d'Asie, plus spécifiquement du nord de l'Inde au piedmont des Himalayas.
- * Introduit dans plusieurs pays d'Afrique mais sporadiquement établi.

CULTURE

- * Multiplication par semis ou par bouture de tige ou de racine.
- * Germination des graines assez bonne.
- * Débuter en pépinière ou planter directement au début de la saison des pluies.
- * Espaces d'environ 4 mètres.
- * Croissance rapide.

COMPOSITION

- * Valeur alimentaire : protéines et vitamines.
- * Gommes, résines, composés phénoliques et alcaloïdes.

EMPLOI

- DYSENTERIE, FIÈVRE ET ASTHME
- * Faire une incision dans le tronc et récolter la gomme blanche.

- * Mélanger une petite cuillerée dans 1/4 litre d'eau (250 ml).

- * Boire en une seule prise comme boisson médicamenteuse astringente.

- PLAIES INFECTÉES, CONTRE LES MICROBES ET CHAMPIGNONS

- * Prendre un fagot d'écorce de racine fraîche.

- * Laver à l'eau bouillante.

- * Broyer et appliquer en cataplasme.

- POUR PURIFIER L'EAU DE CONSOMMATION

- * Mettre une poignée de graines pilées dans 2 à 3 litres d'eau et filtrer après une heure.

ATTENTION !

- Absorption du fruit en grande quantité peut être toxique.

A. L. (ENDA)

UN PEU DE DISTRACTION

LES NOMBRES CROISÉS ENTIERS POSITIFS N° 7

1	14	a	=	+	=	16
2		x	=	+	=	
3	b	x	c	=	=	d
4	=	=	=	=	=	=
5	=	=	=	=	=	=
6	+	x	+	+	+	+
7	x	=	=	+	=	=
8	=	=	=	=	=	=
9	10	e	=	+	=	15

TEXTE DE PRÉSENTATION

Le jeu consiste à compléter les cases vides par des nombres entiers positifs supérieurs ou égaux à 1, ainsi qu'à trouver pour les lettres des valeurs entières positives supérieures ou égales à 1 de façon à effectuer les opérations dans l'ordre indiqué, aussi bien horizontalement que verticalement.

INDICATIONS

- 1° — Montrer que :
 * a+b=7 et que chacune de ces lettres ainsi que e ne peut prendre que deux valeurs à préciser.
 * c a une valeur unique. Laquelle ?
 * les valeurs de d sont liées à celles de a et e et ne peuvent pas dépasser le nombre cinq.
 2° — Montrer que ce jeu a quatre solutions. Lesquelles ?

RÉSOLUTION

A	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	14	a	=	14-a	+	a+2	=	16	
2		x	=		+		=		
3	b	x	c	=	7-a	=	7-a	=	d
4	=	=	=	=	=	=	=	=	=
5	14-b	-7-b	=	7	+	9-d	=	16-d	
6	+	x	+	+	+	+	+	+	
7	b-4	x	=	3-e	+	e+4	=	d-1	
8	=	=	=	=	=	=	=	=	
9	10	e	=	10-e	+	e+5	=	15	

Complétons le tableau en effectuant les opérations et en utilisant les lettres

imposées : nous obtenons le tableau A où la case (7-3) est vide.

1° — La 3^{ème} colonne et la 3^{ème} ligne donnent : $ac = 7 - b$ $\Rightarrow \frac{a}{b} = \frac{7-b}{7-a}$
 $7a - a^2 = 7b - b^2 \Rightarrow a^2 - b^2 = 7(a-b)$
 D'où $\frac{a+b}{a-b} = 7$ soit $b = 7 - a$

La 3^{ème} ligne donne alors $c = 1$

La case 7-1 donne $b \geq 5$ et comme $a \geq 1$ il vient : $b = 5$ et $a = 2$ ou $b = 6$ et $a = 1$

La case (3-7) donne $7 - a - d > 0$ soit $d < 7 - a$ soit $d < 6$ si $a = 1$ et $b = 6$ ou bien $d < 5$ si $a = 2$ et $b = 5$

La valeur de d ne peut donc pas dépasser le nombre 5.

La case (7-5) donne $3 - e \geq 1$ soit $e = 1$ ou $e = 2$

La case (7-7) donne $d > 4 - e$. Ainsi : $4 - e < d < 6$ ou $4 - e < d < 5$

Si donc 1^{er} cas : $e = 1$ et $a = 1$; $b = 6$ alors $d = 4$ ou 5

2^{er} cas : $e = 1$ et $a = 2$; $b = 5$ alors $d = 4$

3^{er} cas : $e = 2$ et $a = 1$; $b = 6$ alors $d = 3, 4$ ou 5

4^{er} cas : $e = 2$ et $a = 2$; $b = 5$ alors $d = 3$ ou 4

2° — Nombre de solutions

— On vérifiera aisément que le 2^{er} cas attribué à la case (7-3) horizontalement la valeur 2 et verticalement la valeur 0, 5 ; ce cas est donc à éliminer.

— De même le 3^{er} cas attribué à la case (7-3) la valeur 0, 5 inacceptable.

— Il reste les 1^{er} et 4^{er} cas qui donnent les 4 solutions.

Indiquez-les.

(Réponse dans notre prochaine livraison)

RÉPONSE AU JEU

GRILLE À DÉCODER N° 2

paru dans notre livraison n° 738 du 26 novembre 1999

1 = P — 2 = R — 3 = O — 4 = S
 5 = T — 6 = E — 7 = A — 8 = I
 9 = B — 10 = U — 11 = L — 12 = N
 13 = M — 14 = D — 15 = C.

RÉPONSE AU JEU

LES MOTS CROISÉS N° 6

paru dans notre livraison n° 738 du 26 novembre 1999

HORIZONTALEMENT

I — Marguerite. II — Avoisinées.
 III — Gentil. Nus. IV — Due. Café. V — Egéries. S.N. VI — L.L. Dénanti. VII — Étar. Rosée. VIII — Ina. Duun. IX — Ness. Da. Fn. X — Eskimos. Se.

VERTICALEMENT

1 — Magdeleine. 2 — Aveugle-nés.
 3 — Ronce. Task. 4 — Git. R.D.A. Si.
 5 — Usinière. 6 — Eil. En. Do. 7 — R.N. Sardas. 8 — Ilena. Nou. 9 — Teufs-Teufs.
 10 — Essenienne.

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

Deux N ou un seul N ?

On sermonne avec deux N.

On s'époumone avec un seul N. Ces deux mots correspondent aux verbes sermonner et époumoner.

Le nom abonné prend deux N.

L'adjectif erronné n'en prend qu'un.

Encore une différence à se rappeler pour éviter la faute !

AUTOUR D'UN MOT

Le mot désaccord.

Un désaccord entre deux personnes c'est un malentendu, une mésintelligence, une brouille, une discorde ou une fâcherie. Entre gens mariés il peut y avoir désaccord par incompatibilité d'humeur, désunion, rupture passagère ou allant jusqu'au divorce et la séparation de corps et de biens.

On peut être en désaccord avec quelqu'un, vivre en mésintelligence, faire mauvais ménage ou comme dit la locution, "s'accorder comme chien et chat !" On peut aussi entretenir ou semer la zizanie et être un ferment de discorde.

Tout cela sont des désaccords entre personnes, mais il existe également des désaccords entre des choses, des lignes, des couleurs. Apparaissent alors des défauts d'harmonie, des contrastes ou des discordances.

Quand le désaccord se rapporte aux idées cela devient incohérence, inconséquence ou opposition ; quand il concerne la musique c'est la discordance, voire la cacophonie !

Et pourtant, pourquoi ne pas s'entendre ? "Le chemin est assez mauvais sans nous jeter encore des pierres !" disait à la fin du XVIII^e siècle le fabuliste français Florian

DES MOTS À DEVINER

Un ibis (I B I S), est-ce...

- un oiseau ?
- une plante ? ou
- une répétition ?

Réponse : L'ibis (I B I S) est un oiseau échassier des régions chaudes d'Afrique à bec long, mince et arqué.

Pour les anciens Égyptiens, l'ibis était sacré et le dieu Thot était représenté avec une tête d'ibis.

Ne pas confondre avec l'iris, plante à haute tige portant de grandes fleurs souvent violettes ou jaunes.

Quant à la répétition, le mot bis l'évoque. Biser c'est faire répéter en criant bis et en applaudissant.

AUTOUR D'UN MOT

Le chiffre deux, du latin duo.

On dit, pour tous les deux : l'un et l'autre ; pour l'un des deux : l'un ou l'autre. On trouve aussi duo, composition musicale pour deux voix ou pour deux instruments, et les interprètes sont des duettistes.

Assembler deux à deux c'est coupler, jumeler ou accoupler, et l'idée de deux se retrouve dans jumeau, paire et dilemme. Rendre double c'est doubler et redoubler, et le duplicata est le double d'une copie ou d'un acte. Enfin, un système de télécommunication se nomme duplex. Deux se retrouve dans second, deuxième et secundo.

Avec le préfixe "amb" ou "amphi" on trouve : ambigü, amphibie, et amphibène, serpent fabuleux à deux têtes ou sorte de lézard capable de se déplacer dans les deux sens.

Avec le préfixe "bi" on trouve de nombreux autres mots évoquant le chiffre deux : bicephale, bifurcation, bilingue, binocle, biplan, bisannuel, bissectrice, etc.

Quant aux locutions formées avec le chiffre deux, elles sont multiples : de l'arme à deux tranchants à l'argument à deux tranchants en passant aux mots à double sens, au double jeu, "en moins de deux", on ne pourrait pas terminer la liste !

JEU DE MOTS

Dépourvu d'efficacité, on le suture parfois et il sert à compter... trois homonymes à trouver.

Réponses : Dépourvu d'efficacité : vain (VAIN).

On le suture parfois : vin (VIN).

Il sert à compter : le chiffre vingt (VINGT).

DES MOTS VENUS D'AILLEURS

En botanique, de nombreux mots sont d'origine arabe.

Tels henné (HENNÉ), un colorant, et séné (SÉNÉ). Le séné est un arbrisseau produisant des gousses dont on extrait une drogue laxative.

Il y a aussi l'abricot et l'artichaut : leur initiale A provient de l'article défini arabe EL. Et le chicotin, un suc très amer retiré d'un aloès de l'île de Socotra située en face du Yémen.

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Si au tennis on peut donner du lift à une balle, le verbe lifter désigne aussi l'action de retendre la peau du visage. Le nom de l'opération est apparu, plus récemment, sous l'appellation de lifting : traitement esthétique chirurgical destiné à retendre la peau du visage. Au sens figuré on dit aussi le lifting d'une entreprise, sa rénovation.

Ne pas confondre avec lifrier, mot vieillissant désignant la personne qui manœuvre un ascenseur.

Ludique, qui désigne tout ce qui est relatif aux jeux, est un mot du début du siècle qui a donné il y a une quinzaine d'années le ludisme, une activité ludique et plus récemment l'adjectif ludicoéducatif : tout ce qui instruit en amusant et le nom ludothèque : centre de prêt de jouets et de jeux.

Il faut citer enfin, à l'époque de l'informatique, le nom ludiciel, un logiciel destiné à des jeux.

EN IMAGES, L'INTRONISATION DE MGR.



S. Em. le Cardinal Tomko et S. Exc. Mgr. Nestor Assogba accueilli sur le parvis de l'église-cathédrale Notre-Dame des Miséricordes de Cotonou, le samedi 11 décembre 1999 quelques instants avant la cérémonie d'intronisation.



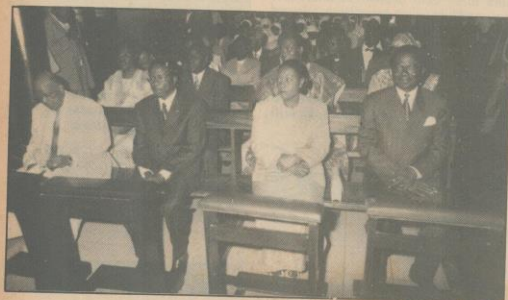
L'intronisation de Mgr. Assogba sur le siège métropolitain par le Cardinal Tomko.



Procession des oblats conduite par la chorale bariba.



S. Exc. Mgr. Assogba sur le siège métropolitain de Cotonou.



Vue partielle des officiels.



S. Exc. Mgr. Assogba reçoit les félicitations du dernier né de l'Épiscopat béninois S. Exc. Mgr. Pascal N'Koué.



Au premier rang, des parents de l'archevêque.



Le Père René Ehuzu, curé de Notre-Dame prête obédience à Mgr. Assogba.

NESTOR ASSOGBA CINQUIÈME ARCHEVÊQUE DE COTONOU



Obédiences des Supérieures Majeures.



Félicitations de l'ex-Président de la République, M. Hubert Maga.



Obédiences des délégués des fidèles laïcs.



Félicitations de l'ex-Président de la République, M. Emile-Derlin Zinsou.



Félicitations du représentant du Chef de l'État, le ministre d'État Bruno Amoussou.

Photos :
Arsène Kossigné



Félicitations de l'ex-Président de la République, M. Nicéphore D. Soglo.



Félicitations du Président de l'Assemblée nationale, Me Adrien Houngbédji.



Félicitations du représentant du Corps diplomatique.

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

S. EXC. MGR. NESTOR ASSOGBA INSTALLÉ SUR LE SIÈGE MÉTROPOLITAIN DE COTONOU

(Suite de la première page)

présentants des membres du corps diplomatiques accrédités près le Bénin.

Ouverte par une impressionnante procession de l'ensemble des évêques et prêtres concélébrants animée par le «Houngan» de la chorale Hanyé de la paroisse, la messe a été soutenue par des chants de l'union des chorales sainte-Cécile de Cotonou et la chorale Bariba arrivée de Parakou pour la circonstance.

Disons simplement que c'était beau ! Une belle célébration toute chargée d'émotions et ponctuée des ovations de l'assistance à chacune des étapes de son déroulement.

«Venez, bon et fidèle serviteur, Venez prendre possession du royaume qui vous a été préparé depuis la création du monde».

C'est en somme la signification de cette cérémonie d'intronisation ainsi qu'a tenu à le préciser au début de la messe, dans son mot de bienvenue, le Père Gilbert Dagnon qui a su, 9 mois durant, conduire le diocèse de Cotonou, assisté du collège des consultants.

Dans son homélie axée sur la liturgie de la parole proposée à la méditation de ce jour (Jr. 1, 4-10 et Lc 1, 26-38), le Cardinal Jozef Tomko a invité les prêtres, religieuses et religieux à être sincères et dévoués à l'égard de leur évêque et à lui être unis par les liens de la foi et de la consécration.

Aux fidèles du Christ, il demandera d'être permanentement disponibles pour une collaboration sans faille avec leur archevêque et de manifester sans cesse entre eux et aux yeux du monde le témoignage de la communion fraternelle en Jésus-Christ.

À l'Archevêque Mgr. Nestor Assogba lui-même, le Cardinal Tomko prodiguera beaucoup de conseils dont notamment celui d'être «ferme dans l'annonce de la vérité, compatissant pour les faibles, équitable dans ses jugements et toujours prompt au dialogue».

Le Cardinal Tomko a surtout exhorté toute l'assistance à continuer de bâtir l'Eglise-Famille de Dieu.

Avant la prière de clôture de la messe eut lieu l'intronisation proprement dite du nouvel Archevêque sur le siège métropolitain par le Cardinal Tomko, suivie des félicitations de ses confrères dans l'épiscopat, de celles des autorités politico-administratives, des membres du Corps diplomatique et de l'obédience des prêtres du diocèse ou y travaillant, des conférences des supérieurs majeurs (ordres, masculin et féminin), des diacres et des représentants des fidèles laïcs des doyennés de

l'archidiocèse. Puis le nouvel archevêque a adressé un message à l'assistance et au peuple de Dieu dont il a désormais la charge.

Ce fut un "message-programme" de vie et d'action qui aura permis à l'assistance de découvrir l'un des aspects de leur nouveau pasteur à savoir l'efficacité du travail dans le silence. S. Exc. Mgr. Assogba a également saisi cette opportunité pour former ses vœux du Jubilé de l'An 2000 à tous ses ouailles, aux chrétiens de tout le Bénin et à tous les hommes de bonne volonté: «**Aimer, aimer, aimer l'homme pour apporter sa pierre à l'édification de la civilisation de l'amour.**»

Avec le Cardinal Tomko, supplions Dieu de faire du Nouvel Archevêque, S. E. Mgr. Nestor Assogba, «un Archevêque de Cotonou selon le cœur de Dieu».

Guy Dossou-Yovo

MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR GILBERT DAGNON

Je voudrais entendre résonner les carillons de cette cathédrale, je voudrais que la foule en liesse proclame les merveilles du Seigneur pour ce diocèse, car le jour tant attendu est enfin arsis, il est arrivé rempli de joie et chargé d'espérance, de joie parce que, après neuf mois de gestation, il nous est né un nouveau pasteur : «Flos de radice Jesse est natus hodie»; d'espérance car nous sommes tous d'accord que le Seigneur nous a donné un père et un guide selon son cœur, homme d'expérience et de sagesse, amateur de silence, d'écoute et de paix, ardent réalisateur, ouvert au service des autres, quêteur de Dieu qui puise toute la puissance de son énergie dans ses rencontres quotidiennes avec Dieu. Il est hors de doute qu'il saura nous conduire dans notre marche vers le troisième millénaire à travers un renouvellement radical de nous-mêmes, de notre foi et de notre attachement au Seigneur.

La célébration de ce matin présidée par son Eminence le Cardinal Tomko, en présence du Nonce apostolique, de tant d'évêques, de prêtres et de fidèles venus de tous horizons, nous redit la sublime portée de l'acte que l'Eglise nous invite à poser : aujourd'hui Monseigneur Nestor Assogba est intronisé sur le siège métropolitain de Cotonou dont il prend possession en tant que titulaire accrédité, archevêque résidentiel, aux pleins pouvoirs et non pas évêque intérimaire ou de transition. Il est installé pour de bon.

Nous rendons grâce à Dieu pour ce choix qui a déjoué tous les pronostics humains et en particulier tous les pronostics journalistiques, invitant les uns et les autres à prononcer avec plus de circonspection et d'humilité leurs verdicts souvent pas trop sombres. Cette geste de la providence nous montre combien dans ceux qu'elle choisit, c'est Dieu qui entend agir. C'est pourquoi nous devons vivre de confiance et nous rallier sans hésitation autour de notre nouvel archevêque pour travailler la main dans la main au règne du



Mgr. Gilbert Dagnon

Christ, Unique Maître et Souverain de l'univers.

Éminence, nous vous remercions d'avoir accepté malgré tant de fatigue et les avatars d'une chaleur caniculaire, de venir de si loin présider cette intronisation. Tous les fidèles du diocèse de Cotonou, tous les Bénévoles vous en savent gré.

Nos remerciements vont aussi à votre adresse Monseigneur le Nonce apostolique, pour tout ce que vous avez été dans ce choix, à vrai dire pas si facile — et qui nous rend tous si heureux.

Merci aussi à vous tous, pères évêques venus de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Togo et du Bénin. Vous donnez ainsi le témoignage de la fraternité chrétienne et de la collégialité épiscopale, mettant ainsi en exergue l'exemple de la communion et

de l'unité vers lesquelles nous devons tous essayer de tendre.

Merci au Chef de l'État qui, ne pouvant pas être avec nous, s'est fait représenter par S. Exc. Monsieur le ministre d'État que nous remercions aussi de tout cœur.

Merci à son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Merci à vous tous Excellences, Messieurs les Ambassadeurs.

Un merci particulier à vous tous aussi aimables diocésains de Parakou. Vous avez accepté le sacrifice de nous donner votre père tant aimant et tant aimé. Nous prions le Seigneur de bien vouloir vous en donner un autre aussi bon, aussi compréhensif, aussi ami de Jésus pour vous conduire à Lui par les vrais chemins de la foi et de l'amour.

Je ne saurais oublier ici mes confrères les consultants, je les salue avec déférence et amitié ; avec moi, ils ont porté la charge du diocèse pendant les neuf mois de vacance du siège. Charge lourde en certains jours mais que la miséricorde du Seigneur a su nous alléger grâce à vous qui chaque jour priez pour nous afin que le Seigneur nous conforte et nous soutienne. Merci à cette assemblée entière conduite ici par la foi et la sympathie.

Quant à vous-même, cher père évêque Monseigneur Nestor Assogba, soyez assuré de la détermination de tout votre clergé, de tous les consacrés en fonction dans votre diocèse et de tous vos fidèles, de collaborer avec vous dans la droiture, la vérité et la soumission, pour que l'œuvre de Dieu aille de l'avant. Tout à l'heure, pour signifier cette détermination, avec sincérité et loyalisme, nous prêterons obédience.

Nous vous remercions d'avoir accepté si spontanément le sacrifice de vous détacher de votre siège de Parakou pour celui de Cotonou. Quel exemple vous nous donnez là du renoncement à soi-même si l'on veut être disciple du Christ. Comme Marie, sans hésiter, vous avez dit oui à Dieu. Puisse-nous nous aussi, à votre exemple, face à notre mission, dire quotidiennement oui au Seigneur.

Et pour finir, nous exprimons notre grande reconnaissance à notre Saint-Père le Pape Jean-Paul II par le moyen de qui le Seigneur vous a donné à nous pour être notre «Bonus Pastor» notre Bon Pasteur.

Monseigneur Nestor Assogba, soyez le bienvenu à Cotonou.

Doô nu wé.

«Venez, bon et fidèle serviteur, venez prendre possession du royaume qui vous a été préparé depuis la création du monde».

Monseigneur Gilbert Dagnon

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

Excellence cher Mgr. Nestor,
Chers confrères dans l'épiscopat,
Chers prêtres,
Frères et sœurs en Christ,

J'ai l'immense responsabilité de vous transmettre les cordiales salutations de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II qui vous exprime sa profonde sollicitude paternelle. Vous savez comment votre Église et votre pays sont chers à son cœur.

Je voudrais aussi m'acquitter de la mission que m'a confiée mon cher Frère, votre Vieux, le Cardinal Bernardin Gantin auquel me lie non seulement le sacerdoce et l'épiscopat, mais aussi une amitié de plusieurs décennies. Je sais qu'il est de cœur avec nous ce matin et qu'il prie avec nous.

Il y a un autre qui prie pour nous. C'est Mgr Isidore de Souza. Je sais comment sa mort prématurée vous a troublés et laissés orphelins. Désintéressé et dévoué, il voulait faire beaucoup, il a donné sa vie avec passion pour l'Église, pour le Bénin et pour l'Afrique qu'il aimait. Je suis donc venu vous consoler dans votre épreuve et vous reconforter dans la foi. Je suis venu vous annoncer une nouvelle, réjouissez-vous, Isidore est avec Dieu. Il a répondu à son appel. Il prie pour nous, il sera toujours avec nous « Je suis parti vers Celui qui m'a choisi et appelé afin que sa volonté soit faite. Je suis le serviteur du Seigneur, qu'il m'advienne selon sa volonté ! » Il n'est plus ici, mais au-delà de la douleur, sa foi nous suffit et nous incite à regarder vers l'avant sur les chemins que le Seigneur nous tracera.

Dans l'Évangile que nous venons d'écouter, Dieu envoie l'Ange Gabriel pour annoncer à Marie qu'elle sera Mère d'un enfant, le Fils même de Dieu.

Si Dieu a choisi Marie, il avait auparavant mis la main sur Jérémie afin qu'ils soient prophètes des Nations.

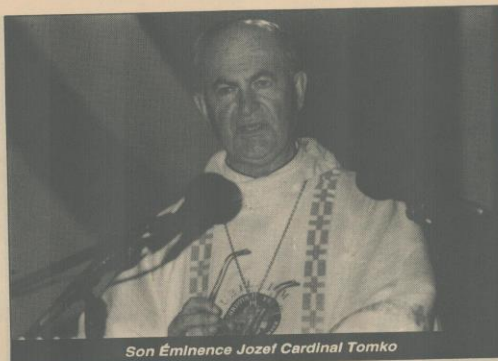
Voici deux destins insolites qui entrent dans la normalité divine où Dieu vient vers les hommes pour les prendre et leur confier de collaborer au salut d'autres hommes.

Chaque étape de votre vie de foi est un commencement. Je suis un enfant dit Jérémie. On ne pourrait pas le dire autant de Mgr. Assogba. Mais nous imaginons comment il éprouve le doute et un réel sentiment d'humilité face à la mission qui est la sienne aujourd'hui à Cotonou.

L'évêque est saisi pour l'Esprit d'Amour et il est au service de son Église pour la rassembler, la nourrir et la conduire dans la vérité révélée par l'Esprit. Il la conduit sur le chemin de la vraie vie.

Comme pasteur donné par Dieu, il ne s'appartient plus, il n'appartient plus à un groupe particulier, personne ne peut se l'accaparer ni revendiquer des relations privilégiées qui nuisent au bien de l'ensemble ; l'évêque n'est, ni pour une ethnie, ni pour une région, ni même pour une famille. Sa famille, c'est le Peuple innombrable des fidèles rassemblés comme enfants de Dieu sous le signe du baptême et

HOMÉLIE DU CARDINAL J. TOMKO



Son Éminence Jozef Cardinal Tomko

de la foi. Il se donne à tous pour leur porter l'Évangile et leur donner, dans l'amour du Pasteur, son cœur et sa vie.

L'évêque porte dans sa prière et dans son action toutes les souffrances, les épreuves et les joies de son peuple. En devenant le Père de l'Église locale il continue dans la sollicitude l'œuvre du Christ afin que se déverse sur son Peuple un flot abondant des grâces et les fruits de l'Esprit.

Prêtres, religieux et religieuses de Cotonou, c'est vers vous que Dieu envoie Mgr. Assogba. Il sera votre archevêque. S'il est issu de votre Peuple, il vient aussi de la part de Dieu pour être parmi vous celui qui vient « bâtir et planter » (Jér. 1, 10). Soyez sincères et dévoués à son égard, car il représente le Christ parmi vous. Avec lui soyez unis par les liens de la foi et de la consécration.

Frères et sœurs, fidèles du Christ à Cotonou, je souhaite que l'enthousiasme que vous manifestez ce matin soit le gage de votre pleine collaboration. L'Église est votre maison commune. Ne la laissez pas, votre archevêque, seul affronter tous les défis, car il a donné sa vie pour vous au nom du Christ. Avec l'archevêque, le clergé et les personnes de vie consacrée, chacun de vous, par le baptême a par vocation le devoir d'annoncer le nom du Christ. Notre foi est un trésor qui ne peut être caché. Le don du Christ, son amour pour les hommes est le bien le plus précieux que nous devons partager avec tous les peuples dans la joie et la paix.

Y a-t-il un symbole plus vivant de la Famille de Dieu, de la Famille de tous les peuples que cette Assemblée ? Voici réunis des Fon, des Yorouba, des Mina, des Goun, des Dendi, des Bariba, des Peul, des Français, des Italiens ? N'est-ce pas l'œuvre de l'Esprit qui nous rassemble de partout et qui nous fait comprendre le langage de la foi pour vivre en Église ? Considérez ce qui vous unit. Avec l'eau du baptême, le sang du Christ coule en nous. Et le sang ne se divise pas. Manifestez sans cesse entre vous et aux yeux du monde le témoignage de la communion fraternelle en Jésus-Christ.

Dieu vous donne un trône, signe de sa présence. Vous serez sur le trône des serviteurs de l'Église, serviteurs de vos frères dans la foi, serviteurs de ceux qui cherchent le Salut, et de tous ceux vers qui Dieu vous enverra (cfr. Is. 1, 7).

Soyez ferme dans l'annonce de la vérité, compatissant pour les faibles, équitable dans vos jugements et toujours prompt au dialogue. Par dessus tout cherchez à donner l'exemple de l'amour du Christ qui a donné sa vie pour les siens.

Comment cela se fera-t-il ? « L'Esprit Saint viendra sur vous ». « Dieu a placé ses paroles en votre bouche, il conduira vos pas et ouvrira votre cœur ».

Frères et sœurs, ensemble avec lui, je vous invite à continuer de bâtir l'Église-Famille de Dieu.

En ce temps de l'Avent Dieu propose à chacun de nous son projet. Comment l'accueillons-nous ? Comment vivons-nous notre vocation dans la collaboration à l'œuvre de salut ; comment sommes-nous prêts à collaborer au témoignage de la foi, au cours du troisième millénaire auquel le Jubilé nous introduit par une préparation spirituelle.

Avec Marie, nous sommes témoins de l'incarnation car pour nous et pour tous, le Jésus est l'Unique Sauveur du monde.

Que Dieu bénisse votre ministère et que le Christ continue en vous ce qu'il a commencé. Rien ne lui est impossible (cf. Lc 1, 37).

Excellence et cher Frère, je souhaite que vous soyez comme Jérémie et comme Marie, l'archevêque de Cotonou selon le cœur de Dieu !

Amen.

Card. Jozef Tomko

JE VOUDRAIS ÊTRE UN EVÊQUE RASSEMBLEUR (1)

À la veille de sa passion et de son départ de ce monde, le Fils de Dieu fait homme, Jésus-Christ, Rédempteur de l'homme, en des circonstances dont Lui seul peut mesurer la portée et la gravité, dit à ses disciples : « Je ne vous appelle plus serviteurs..., mais je vous appelle amis » (Jn 15, 15).

«AMIS» — FAMILLE DE DIEU

Fort de cette rassurante parole du Maître, et faisant entorse au protocole habituel, j'ose vous appeler « amis », vous tous qui êtes venus de près ou de loin, pour assister à cette cérémonie d'intronisation dans la remarquable et historique cathédrale Notre-Dame des Miséricordes de Cotonou.

Aujourd'hui, enveloppés par cette grande miséricorde et bonté de Dieu, nous formons dans cette sainte maison-cathédrale une grande famille, « la famille de Dieu », comme le dit si bien le synode spécial pour l'Afrique.

Unis au Chef de l'État, aux plus hauts responsables administratifs, politiques et militaires de notre cher Bénin, aux ambassadeurs d'autres pays, avec le collège des évêques du Bénin et ceux venus des pays frères, de la Conférence épiscopale régionale de l'Afrique de l'Ouest (C.E.R.A.O.), avec les fidèles laïcs, prêtres, religieuses et religieux, chrétiens d'autres confessions religieuses, avec nos frères musulmans, nos frères et sœurs adeptes de la religion traditionnelle, avec tous et ensemble nous

(Lire la suite à la page 10)

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

JE VOUDRAIS ÊTRE UN ÉVÊQUE RASSEMBLEUR (1)

(Suite de la page 9)

formons aujourd'hui une seule famille, une grande famille à l'afrique, pour accueillir le Saint-Père, le Pape Jean-Paul II en la personne de son prestigieux collaborateur : Son Éminence le Cardinal Jozef Tomko, préfet de la sacrée congrégation pour l'évangélisation des peuples, accompagné du représentant permanent du Saint-Siège chez nous, S. Exc. Mgr. André Dupuy, Nonce Apostolique au Bénin. De notre cœur commun et unanime, jaillit le poème de gratitude unique et ardente envers Dieu dont les desseins sont insondables (cf. Ps 9, 6). Notre sincère et filiale gratitude va d'abord, en cette occasion, au Saint-Père le Pape Jean-Paul II qui ne cesse de manifester sa confiance et sa sollicitude à notre peuple en confiant de grandes responsabilités à des fils de ce pays. Que le représentant du Chef de l'État et toutes les respectables personnalités de haut niveau qui l'accompagnent, sachent combien nous sommes heureux et reconnaissants pour leur présence. Enfin, que vous dire, à vous chers amis, car c'est ainsi que je vous vois, que vous dire ? Le cœur me presse de vous dire merci ! Merci pour les prières et les diverses manifestations de sympathie au moment où résonna un nouvel appel dans la vie de celui qui vous adresse ces quelques mots. «*Lève-toi et quitte ton pays et ta parenté et la maison de ton père, pour le pays que je t'indiquerai*» (Gn 12, 1).

Fax, télégrammes, lettres, regards, pleurs, danses, joie, tristesse, tout traduit sous un aspect ou sous un autre, l'effet de ce nouvel appel du Seigneur sur les uns et sur les autres.

L'AMOUR FOU DE DIEU POUR L'HOMME...

«*Les voies du Seigneur sont insondables*». Lié depuis vingt-trois (23) ans à l'Eglise particulière de Parakou, et par extension du Borgou, me voici maintenant invité à partir, à tout quitter pour un nouveau champ d'apostolat. Quand le Seigneur appelle, qui oserait résister, au risque même de se retrouver comme le prophète Jonas dans le ventre du monstre marin ? Mais rassurez-vous, ce n'est pas la peur d'une correction divine qui a motivé ma réponse et mon Oui. La raison est ailleurs et elle est fondamentale : l'amour fou de Dieu pour l'homme qui, par amour et gratuité, associe ses créatures à son dessein de salut de toute l'humanité. Dans cette foi et conviction, j'ai été rejoint par mes frères et sœurs du Borgou malgré la peine qui gonfle leurs cœurs. Et leur Oui est devenu pour moi une grâce de soutien, une grâce d'encouragement.

«*Avec Dieu, a dit le Père Monier, vous ne serez jamais tranquille. Dieu n'est pas conservateur*». Cette vérité, je la vis en ces instants et de façon évidente et exemplaire dans ma chair et dans mon cœur. J'accueille donc cette grâce de dépaysement, et comme Abraham, comme Moïse, comme les Apôtres, j'exécute avec empressement et reconnaissance l'ordre du Seigneur : «*Quitte ton pays pour le pays que je t'indiquerai*» (Gn 12, 1). «*Les voies du Seigneur sont insondables*». Ce pays où Dieu m'envoie, c'est le diocèse de Cotonou, diocèse où se rencontrent, se croisent et se brassent



Son Excellence Monseigneur Nestor Assogba

toutes les ethnies de notre pays, le Bénin. Et comme le dit si bien notre grand «fotof», grand frère bien-aimé dont nous sommes légitimement fiers, Son Éminence le Cardinal Bernardin Gantin, qui aurait aimé et voulu être parmi nous aujourd'hui si sa santé le lui avait permis : «Cotonou, dit-il, est la «métropole» où convergent l'Est et l'Ouest comme le Nord et le Sud, autour des instances politiques, économiques et sociales les plus hautes du Bénin...»

JE SUIS UN PASTEUR HEUREUX ET COMBLÉ

Après Mgr. Parisot, le Cardinal Gantin, Mgr. Adimou et notre très regretté Mgr. de Souza, me voici installé sur le siège métropolitain de Cotonou. Dans le passé et en de diverses occasions, mes pas ont croisé ceux de ces illustres prédécesseurs ; leurs exemples de vie et leurs témoignages ont touché et stimulé mon être de prêtre et plus tard celui d'évêque. Je suis un pasteur heureux et comblé. Je suis un pasteur heureux de disposer d'un si précieux héritage constitué d'éminents hommes d'Eglise que sont Mgr. Parisot, le Cardinal Gantin, Mgr. Adimou et Mgr. de Souza. Cet héritage est aussi une charge. Il exige non seulement une continuité historique d'exemples de zèle apostolique mais aussi une continuité à Mgr. de Souza à qui je succède. En contemplant les nombreuses et diverses qualités de cet homme de Dieu, je devine vos attentes... Les voies du Seigneur sont insondables (cf. Rm 11, 33), et les pensées du Seigneur ne sont pas nos pensées (Is 55, 8). Ses chemins ne sont pas nos chemins. Je vous invite donc à la confiance ; confiance en Dieu qui conduit son Eglise en la pourvoyant des pasteurs selon son cœur et selon les besoins que sa croissance suscite.

Permettez à celui qui vous parle de faire une observation : dans cette cathédrale, face à face, reposent dans la paix du Seigneur deux monuments de notre Eglise du Bénin, monuments splendides et beaux, monuments remarquables par la stature de leur personnalité, remarquables aussi par la diversité de leurs tempéraments et de leurs charismes respectifs. La vie et les œuvres de l'un et de l'autre ont été providentielles pour notre Eglise et pour notre pays. Dans le plan et le dessein de Dieu, il

fallait un Monseigneur Adimou à un moment précis de l'histoire de notre Eglise et de notre pays. Dans le plan et le dessein de Dieu, il a fallu en un autre moment, quel qu'un de la trempe de Mgr. de Souza.

EVÊQUE RASSEMBLEUR

L'Eglise est Unité et Continuité. Je tâcherai de m'inscrire dans la grande et lumineuse tradition sagement et vigoureusement constituée par mes illustres prédécesseurs, tout en restant ouvert et attentif à la nouveauté de l'Esprit Saint et à la grâce de Dieu qui «*fait toutes choses nouvelles*». Je voudrais donc être comme eux, un évêque rassembleur et cela, dans le quotidien de la vie, au cœur des événements et situations de tout genre, en laissant toute la place à Celui qui est mort pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés (cf. Jn 11, 25). Dans cette perspective et comme l'Apôtre Paul, je voudrais «*être libre à l'égard de tous, (me) faire l'esclave de tous, afin de gagner le plus grand nombre possible*» (cf. 1 Co 9, 19).

OPTIMISME ET CONFIANCE EN L'HOMME

Le regard reconnaissant et admiratif que je porte sur l'héritage laissé par mes prédécesseurs me pousse à l'optimisme ; l'optimisme nourri dans la foi en Dieu, le Père des miséricordes ; optimisme et confiance en l'homme, malgré les guerres fratricides, les violences de tous genres, le terrorisme aveugle, les coups bas politiques, l'insécurité envahissante et terriblement inquiétante ; optimisme enfin parce que l'homme créé par Dieu, porte toujours en lui l'image de Dieu. Cette image peut être ternie, voilée et même presque totalement effacée : il en reste toujours quelque chose. Et ce quelque chose reste à découvrir, à encourager, à mettre en valeur. Dieu créa l'homme et il vit que cela était très bon (cf. Gn 1, 31). L'idée de la bonté fondamentale de l'homme doit nous encourager à ne jamais désespérer de nos frères et sœurs. Une étincelle de bonté couve sous la cendre des ruines physiques, morales et spirituelles.

FRÈRES ET SŒURS MOBILISÉS AUTOUR DE LA MÊME TÂCHE D'EDIFICATION NATIONALE

Certaines circonstances de l'histoire ont amené notre pays le Bénin à déployer

des énergies et un génie rares qui donnent une légitime fierté, malgré notre situation économique alors peu enviable. Nous nous sommes découverte une mission, au nom de l'Afrique et des pays encore en quête d'une véritable expérience de démocratie. Les regards admiratifs se sont alors tournés vers nous au moment où la déchéance et le suicide collectif gagnaient tout Béninois à chaque instant. L'espoir et la confiance réciproque ont commencé à émerger. Mais nous devons être convaincus que rien n'est encore acquis définitivement. Dès lors, comme durant les dix jours de la Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990, il faut que tous les citoyens de ce pays se sentent véritablement frères et sœurs, mobilisés autour de la même tâche d'édification nationale. La dispersion et la multitude de factions rivales ou opposées ne sauraient constituer une bonne piste.

JAMAIS DE GUERRE DE RELIGION DANS NOTRE PAYS

Le 4 février 1993, le matin, musulmans et chrétiens se sont retrouvés en famille autour du Pape Jean-Paul II à Parakou. À Cotonou, le soir du même jour, c'était le tour des adeptes de la religion traditionnelle. Jamais de guerre de religion dans notre pays : c'est une aspiration profonde de notre peuple. Je puis en témoigner pour avoir connu toutes les régions de notre pays.

Durant la même Conférence des Forces Vives de la Nation, les enfants du Nord, du Sud, de l'Est et de l'Ouest du Bénin, regardaient tous dans la même direction, recherchant et poursuivant avec acharnement un idéal, l'idéal susceptible d'engendrer l'unité dans la diversité.

AMOUR TRANSPARENT, PROFOND ET SINCÈRE DE L'HOMME

Cotonou se fixera comme point d'honneur prioritaire d'être le creuset de l'harmonie des diversités, l'articulation des divergences, pour créer l'unité vraie à laquelle aspire tout homme.

Mais cette unité ne peut s'accomplir sans un amour transparent, profond et sincère de l'homme, son frère, sa sœur et donner ainsi la preuve que l'on aime véritablement Dieu.

Chers amis, dans quelques jours, nous entrerons dans le troisième millénaire. Que souhaiter à chacun et à tous pour le grand Jubilé de l'An 2000 ? Aimer, aimer, aimer, l'homme pour apporter sa pierre à l'édification de la véritable «*Civilisation de l'Amour*».

In finem dilexit — il les aime jusqu'au bout. (Jn 13, 1).

Joyeux Noël !
Bonne, Heureuse et Sainte Année 2000 !
Heureux et Saint Jubilé du Christ Rédempteur de l'homme !

— N. Assogba
Archevêque de Cotonou

(1) Le titre et les sous-titres sont de la rédaction

SIX NOUVEAUX OUVRIERS POUR LA VIGNE DU SEIGNEUR

« Le Seigneur a donné,
Le Seigneur a choisi,
Je le lui donne de tout cœur pour toute
la vie... »

Par ces mots chargés de sens, chacun des parents ou tuteurs de six diacres du diocèse de Lokossa a remis, le samedi 04 décembre 1999, son enfant entre les mains de S. Exc. Mgr. Robert Sastre pour être consacré prêtre de Jésus-Christ de l'Eglise catholique. Ce sont les Abbés : Florent Acotchou de la paroisse de Grand-Popo, Jonas Amoussou de la paroisse de Tchamvéjé, Cakpo Parfait de la paroisse de Comé, Antoine Djossou Gbiandhou de la paroisse de Guézin, Médard Kounoudji de la paroisse de Sè et Christophe Lokossa de la paroisse de Sohoun.

C'était à la cathédrale Saint-Pierre Claver de Lokossa devenue, pour la circonstance, noire de religieuses, religieux, parents, fidèles et amis des nouveaux ouvriers de la Vigne du Seigneur.

L'Eucharistie présidée par S. Exc. Mgr. Robert Sastre qu'entouraient près de 80 prêtres a été animée par deux chorales : celle des filles de Genezareth et celle connue sous le nom de Sainte-Cécile.

L'imposante procession d'entrée a été relayée à l'offertoire par celle des oblats, riche des produits variés offerts par chacune des paroisses et stations du diocèse en signe de leur unité.

La joie qui se lisait sur tous les visages nous introduit sûrement dans le Jubilé de l'An 2000. On comprend alors ces mots de Mgr. Sastre :

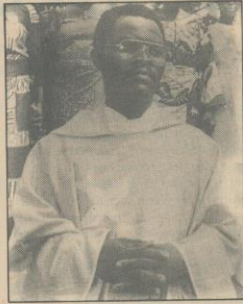
« Chers jeunes gens qui êtes remués au fond de vous-mêmes par cette grâce que vous allez recevoir par l'imposition des mains, nous vous remercions de nous faire entrer avec vous dans le vrai Jubilé qui consiste à nous laisser envahir par la joie du Christ afin que notre joie soit véritable, durable et parfaite... »

Une joie sur laquelle le prélat de Lokossa insistera longuement dans son homélie avant de préciser le sens et le contenu du sacerdoce à l'attention des ordinands.

«...Le sacerdoce est une croix à porter à la suite du Christ, un effort à faire, une



Abbé Florent Acotchou



Abbé Antoine Djossou Gbiandhou



Abbé Jonas Amoussou



Abbé Médard Kounoudji



Abbé Cakpo Parfait



Abbé Christophe Lokossa

dire au nom du Christ ce pardon à tous ceux qui l'implorent du fond du cœur au nom du Christ ; et comme Lui vous allez rompre le pain et lever la coupe en disant : « Ceci est mon corps » « Ceci est mon sang » et la présence réelle, la présence du Christ rédempteur répondra à votre affirmation de foi. Et deviendra nourriture et breuvage pour le salut des croyants, pour le salut du monde.

Il ne s'agit pas de reprendre ici ce que vous savez comme chrétien, comme étudiant en théologie, mais c'est surtout pour souligner ce que cela exige de votre part. Le sacerdoce est une démarche absolument gratuite de la part de Dieu, une initiative de son amour pour associer l'homme à son propre salut et vous, vous êtes choisis parmi les hommes et établis en faveur des hommes pour leurs rapports avec Dieu.

Dieu a voulu faire de vous dans le Christ un pont d'amour entre les hommes et Lui et comme le Christ s'est sacrifié, vous aussi vous êtes appelés à vous sacrifier pour le salut de vos frères, les hommes.

Avec le Christ vous porterez la croix du travail. « Mon Père est à l'œuvre et moi aussi je suis à l'œuvre dit le Christ (Joh 5, 17).

Avec le Christ vous porterez la croix de l'obéissance.

'Je suis descendu du ciel, pour faire non pas ma propre volonté mais la volonté de Celui qui m'a envoyé' (Joh 6, 38).

Avec le Christ, vous porterez la croix de la pauvreté. 'Si tu veux être parfait, va, vends tout ce que tu possèdes, donne-le aux pauvres...'.

'Puis viens et suis-moi' (Math 19, 21).

Avec le Christ, vous porterez la croix du célibat. 'Il y en a qui se sont rendus eunuques à cause du Royaume des cieux'. (Math 19, 12). Faut-il continuer à énumérer ces croix qui jalonnent la route de votre sacerdoce ?

Le signe de la croix est le signe du chrétien et plus encore, celui du prêtre qui tracera ce signe sur toutes choses comme gage de la bénédiction du Seigneur. Car la croix n'est plus signe d'instrument de supplice et d'ignominie pour le chrétien, elle est devenue la source de la véritable joie, le passage vers l'épanouissement vrai. Il fallait que le Christ souffrit pour entrer dans sa gloire.

La croix est désormais le signe de notre conversion et de notre victoire, le signe du triomphe de la vie nouvelle en nous. Alors en notre nom à tous, je remercie le Seigneur, qui a jeté les yeux de son amour sur ces six jeunes gens et leur a donné le courage de vouloir prendre la croix à la suite du Christ Rédempteur du monde... »

Puisse nos prières accompagner et soutenir ces nouveaux prêtres dans leur ministère.

Guy Dassou-Yovo

"LA CROIX DU BENIN"

Rédaction et Abonnements
"LA CROIX DU BENIN"
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19

COTONOU
(République du Bénin)

Compte :
C.C.P. 12-76

COTONOU

Directeur de Publication
BARTHELEMY

ASSOGBA CAKPO

Dépôt légal n° 890

Tirage : 4.500 exemplaires

Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un

Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)

Abonnement de Bienfaiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)

Abonnement d'Amateur 20.000 F CFA et plus (200 FF)

Changement d'adresse 100 F CFA

TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion

Bénin 3.720 F CFA

Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4.680 F CFA

Guinée 5.760 F CFA

Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA

France 5.760 F CFA

Nigeria, Gambie, Ghana, Libéria et Sierra Leone 5.760 F CFA

Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.600 F CFA

U.S.A. 9.480 F CFA 94,80 FF

Amérique (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA 102,00 FF

Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège) 8.520 F CFA 85,20 FF

Canada 10.200 F CFA 102,00 FF

Chine 12.600 F CFA 126,00 FF

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • Tél. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

conversion à rechercher jour après jour, un progrès à poursuivre constamment pour que la vie du prêtre exprime extérieurement ce que le sacrement de l'ordre lui confère intérieurement : l'identification avec le Christ. Chers diacres, vous qui déjà avez reçu ce que nous avons coutume d'appeler le sacrement du service, vous allez devenir serviteurs à l'instar du Christ, serviteur de Yahvé vous parlerez en son nom, vous agirez de même. La parole du Christ vous est livrée, que vous devrez transmettre aux autres de manière qu'elle soit comprise, aimée et suivie avec conviction et avec joie au nom du Christ. Vous prononcerez le pardon de Dieu, car notre Dieu est celui qui pardonne et il vous charge de

ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT

L'AFRIQUE FACE À LA MONDIALISATION DU LIBRE-ÉCHANGE

Une fin de siècle offre toujours l'occasion d'une relecture. Les lignes qui suivent analysent le processus de mondialisation comme résultant de options économiques du siècle finissant. Ce phénomène, sans aucun doute, influencera le développement économique de l'Afrique au prochain siècle, voire au prochain millénaire. L'Afrique, comme le reste du monde, a commencé ce siècle par deux guerres mondiales et le termine par la mondialisation économique. Cependant, l'Afrique a participé à la guerre dans une unité spéciale des «*travailleurs sénégalais*», signe précurseur de sa marginalisation. Ceci d'autant plus qu'elle n'était pas concernée par le plan Marshall de reconstruction malgré son effort de guerre. Elle n'a donc pas bénéficié des trente glorieuses sinon qu'entre temps, elle a été déclarée indépendante.

Face à la mondialisation, l'Afrique doit se déterminer. Ne doit-elle pas saisir cette opportunité pour rendre son indépendance effective ou doit-elle devenir la nouvelle division de travailleurs sénégalais de cette guerre économique mondiale ? La réponse à cette double interrogation a pour point de départ le lien suivant : la mondialisation du libre-échange est le vecteur de la mondialisation économique. La préoccupation serait alors celle-ci : au regard de sa position actuelle dans le monde, l'Afrique doit-elle adopter le libéralisme à l'intérieur du continent et le libre-échange dans son rapport économique avec le reste du monde ou doit-elle penser son propre développement ?

Trois réponses peuvent être proposées à cette question. Dans un premier temps, les définitions des concepts de libéralisme, de libre-échange et de mondialisation sont rappelées pour montrer d'une part que le processus de mondialisation du libre-échange ne peut laisser aucun peuple indifférent ; d'autre part, pour établir un lien de causalité entre mondialisation économique, libéralisme et libre-échange. La deuxième étape de la réflexion porte sur un des vecteurs principaux de la mondialisation du libre-échange en Afrique, à savoir la Banque mondiale. L'observation et l'analyse de la diffusion mondiale du libre-échange conduisent aussi, dans cette seconde approche, à s'inquiéter des conséquences politiques, économiques et sociales en Afrique des directives de la Banque mondiale contenues dans les différents plans d'Ajustement Structurel (PAS). Le troisième point propose des pistes pour exhorter au dépassement de l'alternative mondialisation ou marginalisation de l'Afrique au troisième millénaire. L'objectif est de voir enfin l'Afrique s'engager dans le processus du développement à son rythme propre, avec son originalité et proposer au reste du monde une figure apaisée de l'économie au service de l'homme.

1 — QUESTION DE VOCABULAIRE

Le libéralisme est la théorie économique qui affirme le primat de la loi du marché dans les échanges de biens et de services. L'économiste libéral pense que les mécanismes du marché sont mieux à même de contribuer à la construction d'une société efficace et juste. Il suggère de limiter les interventions publiques dans l'activité économique de la cité. Deux phrases célèbres caractérisent le libéralisme économique. L'une prononcée par le physiocrate Turgot à la fin du XVIII^e siècle : «*laissez faire, laissez passer*», l'autre par Guizot, au début du XIX^e siècle : «*Enrichissez-vous*». Depuis, ces deux interjections ont engendré et conforté l'idée selon laquelle nul mieux que l'individu ne sait ce qui est bon pour lui. Le bien-être de tous dépend de la poursuite par chacun de son propre intérêt. Il existe une sorte de *main invisible* qui fait que chaque individu poursuivant son intérêt personnel, contribue sans le vouloir et sans le savoir à l'intérêt général⁽¹⁾.

Le libéralisme préconise donc l'émancipation de l'individu et de l'entreprise vis-à-vis de l'État. Il revient à ce dernier la mission de fixer le cadre permettant le libre jeu du marché. La propriété privée de tous les moyens de production, et donc la privatisation de tous ceux appartenant à l'État, devient un préalable à la mise en place de l'économie libérale.

Ainsi, «*le libéralisme est un principe clair qui partout, en toutes circonstances, privilégie la personne humaine*» écrit Guy Sorman dans *La Solution libérale*⁽²⁾. Les économistes libéraux préconisent donc la liberté de circulation des biens, des services et des personnes à l'intérieur de la nation et entre les nations.

Le libre-échange est la théorie économique qui encourage les pays à commercer les uns avec les autres pour tirer bénéfice de leurs différences. Le libre-échange désigne aussi la situation dans laquelle aucun obstacle douanier, fiscal ou réglementaire ne vient freiner les échanges internationaux. Par hypothèse, le libre-échange améliore la situation des pays échangistes. Ce commerce sans entrave se fonde essentiellement sur la théorie des avantages comparatifs développée par David Ricardo qui, au début du dix-neuvième siècle, affirmait que les nations avaient intérêt à se spécialiser dans ce qu'elles faisaient le mieux.

Aujourd'hui, la dotation factorielle, c'est-à-dire l'avantage comparatif des pays développés est presque identique puisque l'on observe qu'un pays exporte ou importe les mêmes biens en fonction des données conjoncturelles. Et les échanges entre filiales des firmes multinationales implantées dans les pays différents ont représenté plus du tiers des échanges entre

continents dans les années 80. Et dans cette perspective, les avantages comparatifs du commerce international sont les rendements croissants. Il faut lever les obstacles afin que les firmes puissent bénéficier des économies d'échelle au-delà de leurs frontières nationales : «*D'un point de vue purement logique, les rendements croissants sont une cause aussi fondamentale des échanges internationaux que les avantages comparatifs... l'idée que le libre-échange est la meilleure politique possible appartient au cadre général de la cause du laissez-faire en économie de marché et repose sur l'hypothèse que les marchés sont plus efficaces*»⁽³⁾.

À l'évidence, la théorie du libre-échange a une visée universelle et le processus de sa mondialisation permettra à l'ensemble des nations de bénéficier de ses vertus.

La mondialisation est d'abord un processus de transactions, né des échanges qui s'établissent entre les différentes nations. Trois phénomènes convergents permettent de cerner la réalité de la mondialisation. D'abord, la mondialisation se caractérise par l'élargissement de l'espace d'échange qui conduit à l'intégration de nouveaux pays à l'économie-monde. Ensuite, la mondialisation se réalise par la multinationalisation des firmes — grandes entreprises — qui organisent, aujourd'hui, au niveau mondial leurs activités de recherches, d'approvisionnement en composants, de production et de commercialisation. Enfin, ce processus se conjugue avec l'accroissement des échanges rendu possible par la déréglementation ou la libéralisation financière lancée dans les années 80. La mondialisation de l'économie s'opère donc par la rencontre de nouveaux pays — on les appelle aujourd'hui pays émergents —, par de nouvelles règles du commerce international — loi du marché —, par l'innovation technique des entreprises.

La mondialisation du libre-échange est le mouvement idéologique qui voudrait imposer à tous les règles du monde d'accumulation capitaliste : «*Que cela nous plaise ou non, il est désormais clair que le capitalisme incarne notre destin, que c'est sous l'effet de ses coups de boutoir et selon ses termes que l'humanité se révèle mondiale et une, et qu'il est vain de placer ses espoirs dans un introuvable système économique alternatif, non capitaliste, censé pouvoir être aussi efficace que lui, mais miraculeusement préservé de ses vices. Il n'y a pas d'ailleurs... Le choix n'est pas entre capitalisme et socialisme, capitalisme et communisme, capitalisme et économie islamiste, bouddhiste ou africaine. Il est entre un capitalisme sauvage et dévastateur ou un capitalisme civilisé, canalisé et humanisé*»⁽⁴⁾. La mondialisation étant irréversible il faut communiquer les vertus du libre-échange au plus grand nombre d'États pour réaliser ensemble la meilleure figure du capitalisme.

Le refus de la mondialisation du libre-échange, par l'Afrique, entraînerait donc

sa marginalisation. Car le libre-échange, selon les économistes libéraux, comme doctrine économique moderne, pourrait tirer des milliards de personnes de leur pauvreté, et favoriserait le développement qui se fait attendre dans le tiers-monde particulièrement en Afrique. Le libre-échange est présenté comme le meilleur système économique parce qu'il élargit le cercle des gagnants et réduit en conséquence celui des perdants : «*Le libre-échange peut être le noyau d'un accord entre les pays pour éviter la guerre commerciale. C'est aussi un principe simple permettant de résister aux pressions des groupes organisés autour d'intérêts particuliers. Abandonner le principe du libre-échange pour courir après les bénéfices espérés d'une intervention ciblée pourrait avoir des conséquences politiques néfastes qui annuleraient tout bénéfice potentiel*»⁽⁵⁾.

Jean Joachim ADJOVI

NOTES

(1) L'expression est de Adam Smith. Elle demeure celle qui exprime le mieux le principe libéral de l'État minimum.

(2) Fayard, 1984, p. 14.

(3) Paul R. KRUGMAN, *La mondialisation n'est pas coupable* — Versus et limites du libre-échange — La Découverte, 1998, p. 200.

(4) Alain CAILLE, «*Marché et capitalisme, même combat*», in *Alternatives Économiques* — Hors-Série n° 33, p. 40.

(5) Paul R. KRUGMAN, *La mondialisation n'est pas coupable* — Versus et limites du libre-échange — La Découverte, 1998, p. 214.

à suivre dans notre prochaine livraison :

LA BANQUE MONDIALE, VECTEUR DU LIBRE-ÉCHANGE EN AFRIQUE

BREF... EN BREF... EN

■ Le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana trois pays de la famille des pays pauvres très endettés (PTTE) assurent 60 % du cacao produit dans le monde. Par ailleurs 20 % de la production mondiale du café proviennent des PTTE.

■ Sur les 240 milliards de francs CFA consacrés actuellement au marketing sportif dans le monde, la part de l'Afrique est de l'ordre de 2 % soit environ 4 800 millions de francs CFA.

■ Selon le rapport sur la problématique du développement au Bénin, 95 % de Béninois souhaitent une éducation efficace et performante, 91 % placent les soins de santé en tête de leurs préoccupations au moment où 90,5 % optent pour la sécurité des personnes et des biens, 86 % pour la sécurité sociale.

■ Deux conventions de financement d'un montant total de 4,8 milliards de francs CFA signées le jeudi 25 novembre dernier permettant d'agrandir et de moderniser l'usine de trituration des graines de coton de la société des huileries de Bohicon.